



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

DÉPARTEMENT DU BORGOU

COMMUNE DE PARAKOU

SECRETARIAT GENERAL

N° 50/ 509 /MPKOU/SG/DAJC/DRH-SP/SA

COMMUNIQUÉ RADIO

Le Maire de la ville de Parakou communique :

Au regard du climat social actuel, et dans le souci de la préservation de la paix sociale, **les manifestations publiques à caractère revendicatif sont interdites jusqu'à nouvel ordre sur toute l'étendue du territoire de la commune de Parakou.**

La présente mesure vise la protection des biens et des personnes pendant cette période de perturbation sociale.

Ensemble pour construire Parakou.

Fait à Parakou, le 25 février 2019.



Charles TOKO.